

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
DE LA SEANCE DU 14 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Bernard, dûment invité par convocation le trois mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Bertrand IVAIN, Maire.

Etaient présents :

M^{mes} Sandrine ENDERLIN, Séverine GASSER, Vanessa KUHN, Brigitte MOSER, Sylvie REICHEL, Elise ROESLIN
MM. Daniel BROBST, Bertrand BUCH, Sylvain DELCLOS, Bertrand IVAIN, Matthieu PETER, Pascal SIEGRIST, Christian STIMPFLING.

Procurations :

M^{me} Isabelle DOCKWILLER a donné procuration à M. Bertrand IVAIN
M. Hubert SCHWARTE a donné procuration à M. Christian STIMPFLING

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des derniers comptes rendus de réunions.
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Renouvellement de la convention de passage – SCI Marbachweiher
5. Rétrocession de la voirie – Lotissement Kapellacker
6. Subvention exceptionnelle – Voyage mémoriel
7. Elections Européennes – Tenue du bureau
8. Divers

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Création de 3 emplois saisonniers « Jobs d'été 2024 »

Les membres du conseil municipal acceptent l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour.

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian STIMPFLING est désigné Secrétaire de Séance

2 – APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes rendus des précédentes réunions.

3 - COMPTES RENDUS PAR LES DELEGUES DES REUNIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

BRIGADE VERTE – Séverine GASSER – 09 avril 2024 – HOUSSEN

Lors de cette réunion les membres du comité syndical se sont vu remettre le rapport d'activité annuel 2023, ont approuvé le budget primitif 2024 et ont décidé de l'augmentation de la cotisation de participation. Celle-ci a été augmentée d'1 euro 50 centimes par hectare et par habitant. Une augmentation pour la commune d'environ 400 euros. Il a été évoqué la difficulté de fidéliser les jeunes gardes champêtres au sein de la Brigade Verte qui n'offre pas la possibilité d'évolution de carrière. L'engagement au sein de la Brigade Verte peut aussi n'être qu'une passerelle dans la fonction publique pour ces jeunes qui se dirigent ensuite vers des postes de policiers municipaux par exemple.

Un second poste de gardes champêtres va ouvrir dans le Bas-Rhin en 2025, engendrant un surcoût.

Lors de cette même réunion, différents élus ont pris la parole réclament le droit au port d'arme pour les gardes champêtres en raison : « d'une montée du terrorisme ». Cependant, toutes les communes adhérentes ne sont pas favorables au port d'arme pour les gardes champêtres. Il n'est donc pas possible d'armer les gardes champêtres pour l'instant, sauf à modifier les statuts de la Brigade Verte.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES AFFAIRES SCOLAIRES – Pascal SIEGRIST et Vanessa KUHN – 03 avril 2024 – SPECHBACH

M. SIEGRIST communique les différents points évoqués lors de cette réunion notamment, le compte administratif pour l'exercice 2023 ainsi que le budget primitif pour l'exercice 2023. Les documents sont disponibles en Mairie pour consultation. La participation pour l'année scolaire pour la commune sera de 59 013.96€. Deux grands projets ont été évoqués, la rénovation de la structure de jeux ainsi que la renaturation de la cour de l'école de Saint-Bernard.

A la rentrée 2024, 55 élèves en maternelle et 92 élèves en primaire seront inscrits à l'école.

Un projet d'école Montessori pouvant accueillir jusqu'à 12 élèves ouvrira en 2025 à Spechbach, risquant de concurrencer les effectifs de l'école de Saint-Bernard/Spechbach.

EPAGE – Bertrand IVAIN – 12 avril 2024 – MANSPACH

Le compte administratif 2023 ainsi que le budget primitif 2024 ont été approuvés par l'assemblée lors de cette réunion. Les projets de travaux 2024 ont été présentés, telle que l'étude pour l'agrandissement des locaux de l'EPAGE, actuellement héberger au sein de la maison de la Nature à Altenach.

SIGFRA – Christian STIMPFLING – 27 mars 2024 - HIRTZBACH

M. STIMPFLING évoque qu'il s'agissait d'une des dernières réunions. Il ne reste plus que 2 agents dans les effectifs, une rupture conventionnelle est en cours pour l'un et pour l'autre a déjà été faite. La problématique de la dicrane verte a été discutée.

4 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PASSAGE – SCI MARBACHWEIHER

Vu la demande de concession de passage du 22 septembre 2003 de M. Christian LESAGE, Gérant de la SCI MARBACHWEIHE, à travers la parcelle forestière n°9 – Section 8 (cadastrée sous le n°77) depuis le chemin forestier.

Etant entendu que ce passage permet de faciliter l'accès à l'étang ;

Etant entendu que 3 conventions :

- Du 01/09/2003 au 31/08/2009,
- Du 01/09/2009 au 31/08/2015,
- Du 01/09/2015 au 31/08/2024

avaient déjà été signées entre la commune de SAINT-BERNARD et la SCI MARBACHWEIHER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler, sous les mêmes conditions, la demande de concession de passage en forêt communale – parcelle forestière 9 – section 8 (cadastrée sous le n°77).
ACCORDE à la SCI MARBACHWEIHER le droit de passage à titre gratuit à travers la parcelle forestières 9 section 8 (cadastrée sous le n°77) depuis le chemin forestier non ouvert à la circulation publique sur une longueur de 40ml, jusqu'à l'étang.

AUTORISE le Maire à signer la concession de passage pour une durée de 9 ans, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2024, et tout document relatif à ce droit de passage.

CHARGE l'ONF de rédiger l'acte. Les frais de dossier d'un montant de 180 € T.T.C seront pris en charge par le bénéficiaire, la SCI MARBACHWEIHER.

5 – RETROCESSION DE LA VOIRIE – LOTISSEMENT KAPELLACKER

Le Maire expose

Vu la demande d'autorisation de lotir N° PA 068 081 18 E0001 sur les terrains sis en section 6

Vu la demande de rétrocession formulée par la société Alpha Concept pour l'euro symbolique, de la voirie située en section 6 n°419/208.

Vu les documents transmis

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies en réseaux du lotissement Kapellacker dans le domaine public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** à l'euro symbolique la rétrocession de la parcelle section 6 n°419/208 Kapellacker avec 13a 70ca ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « Rue du Moulin » de la parcelle section 6 n°419/208 ;
- **QUE TOUS FRAIS DE NOTAIRE** y compris l'établissement de l'acte de vente sera à la charge exclusive de la Sàrl ALPHA CONCEPT

6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VOYAGE MEMORIEL

M. le Maire explique l'objectif de ce voyage dans le cadre du devoir de mémoire avec l'organisation d'une conférence « l'Alsace à l'épreuve du nazisme, Les Malgré-Nous ». Ce voyage à caractère pédagogique sera destiné aux jeunes générations (collégiens, lycéens, membre du Conseil Municipal des enfants de Canet en Roussillon, jeunes porte-drapeaux, du Souvenirs Français, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle en 2024 à l'UNC arrondissement d'Altkirch pour le voyage mémoriel Canet Roussillon.

7 – ELECTIONS EUROPEENNES – TENUE DU BUREAU

Le 09 juin prochain auront lieu les élections européennes. Les conseillers sont donc invités à tenir le bureau de vote.

Les créneaux sont les suivants :

8h00 - 10h00	Bertrand IVAIN	Isabelle DOCKWILLER	Brigitte MOSER
10h00 – 12h00	Sandrine ENDERLIN	Vanessa KUHN	Pascal SIEGRIST
12h00 – 14h00	Hubert SCHWARTE	Matthieu PETER	Bertrand BUCH
14h00 – 16h00	Elise ROESLIN	Séverine GASSER	Sylvie REICHEL
16h00 – 18h00	Sylvain DELCLOS	Daniel BROBST	Christian STIMPFLING

8 – Création de 3 emplois saisonniers « JOBS D'ETE 2024 »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune peut recruter du personnel pour la période estivale, afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux et de faire face à certains besoins saisonniers.

Les besoins sont les suivants :

- Service Technique Municipal (participation à l'entretien des espaces verts et naturels, à la maintenance du patrimoine bâti, à la préparation des manifestations communales et divers) : 3 adjoints techniques pour une durée maximale de 3 semaines ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter 3 « Jobs d'été », ce qui permettra à des jeunes personnes d'acquérir une expérience du monde du travail. Les jeunes recrutés ne doivent pas avoir bénéficié, au sein de la même commune, d'un emploi similaire auparavant.

Le cadre juridique des « Jobs d'été » est fixé comme suit :

- Recrutement sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Nombre d'emplois créés : 3
- 3 adjoints techniques pour une durée maximale de 3 semaines,
- Période d'emploi : de juin à août 2024
- Age du candidat : 16 ans révolus au moment de l'entrée en fonction
- Rémunération selon les règles statutaires en vigueur

Vu le présent rapport :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il convient de renforcer les moyens humains au sein du service technique communal afin d'assurer son bon fonctionnement et de faire face à certains besoins saisonniers ;

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE la création de 3 emplois relevant du grade d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 20h00 par semaine, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

PREVOIT que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 1° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade – échelle C1 ;

AUTORISE en conséquence l'autorisé territoriale à signer les contrats d'engagement ;

PREVOIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

9 – DIVERS

• Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires :

M. le Maire évoque le manque de conducteur titulaire du permis poids lourd au sein du corps des sapeurs-pompiers. Il propose l'inscription d'un sapeur-pompier au permis poids lourd, que les conseillers acceptent. M. le Maire explique le principe du détarage du camion actuel ce qui permettrait de ne plus avoir besoin du permis poids lourd au sein du corps. Si tel était le cas, un simple permis VL « adapté » suffirait à la conduite de notre poids-lourd.

Ce camion a 32 ans d'âge et la commande d'un nouveau camion d'un certain coût s'anticipe plusieurs années à l'avance.

• Cérémonie du 15 septembre 2024 :

La cérémonie du 15 septembre sera l'occasion de fêter différents événements dont, l'inauguration du CPI et de la salle des associations, les 81 ans du corps des sapeurs-pompiers, le passage de grade de sapeurs-pompiers, la remise de différentes médailles.

M. le Maire propose de donner le nom de M. Rolland SIEGRIST à la salle des associations. Le conseil municipal approuve cette proposition.

M. le Maire évoque également qu'une réunion durant la semaine 21 sera organisée avec les présidents et présidentes des différentes associations du village au sujet de cette journée.

Il est toujours possible de créer une nouvelle association dans le village.

- **Peinture des passages piétons :**

Madame ROESLIN fait remarquer que certains passages piétons ne sont plus visibles et s'interroge sur la possibilité de les repeindre. M. le Maire explique que s'il s'agit de tous les passages piétons rue Principale que cela ne sera pas possible avant le renouvellement de la chaussée mais s'il s'agit d'un ou deux passages piétons, l'agent communal pourra s'en charger cet été avec les jeunes saisonniers.

- **Animation city-parc**

Monsieur SIEGRIST indique qu'une animation sera prévue au city-parc un mercredi courant juin. Nous n'avons pas plus d'information pour le moment.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

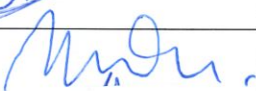
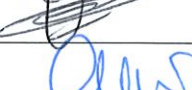
Monsieur le Maire
Bertrand IVAIN



Secrétaire de Séance
Christian STIMPFLING

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bernard - Séance du 14 mai 2024

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier compte rendu de réunion
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales
4. Renouvellement de la convention de passage – SCI Marbachweiher
5. Rétrocession de la voirie – Lotissement Kapellacker
6. Subvention exceptionnelle – Voyage mémoriel
7. Elections européennes – Tenue du bureau
8. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
M. IVAIN Bertrand	Maire		
M. STIMPFLING Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. SIEGRIST Pascal	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. PETER Matthieu	Conseiller Municipal		
Mme MOSER Brigitte	Conseillère Municipale		
M. SCHWARTE Hubert	Conseiller Municipal	Excusé	Christian STIMPFLING
M. DELCLOS Sylvain	Conseiller Municipal		
Mme KUHN Vanessa	Conseillère Municipale		
M. BUCH Bertrand	Conseiller Municipal		
Mme DOCKWILLER Isabelle	Conseillère Municipale	Excusée	Bertrand IVAIN
Mme REICHEL Sylvie	Conseillère Municipale		
Mme ENDERLIN Sandrine	Conseillère Municipale		
Mme GASSER Séverine	Conseillère Municipale		
M. BROBST Daniel	Conseiller Municipal		
Mme ROESLIN Elise	Conseillère Municipale		